



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT N° 2013-125-2.18-2.21

#### **Modifiant le règlement n° 2013-125-2.18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.**

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021, ses membres ont adopté le règlement n° 2013-125-2.18-2.21 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**QUE** l'objet de ce règlement est d'ajouter le remplaçant du responsable du Service des travaux publics à la liste des personnes responsables d'activités budgétaires, et fixant la limite maximale pouvant être engagée par contrat lui étant allouée;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 11<sup>ième</sup> jour du mois d'août 2021.

Philippe De Courval, M.A., OMA  
Secrétaire-trésorier